



Tract n° 008

Paris, le 21 avril 2009

DELEGATION NATIONALE DE L.C.L. - Le Crédit Lyonnais

15 Rue Feydeau - 75002 PARIS / BC 315.51

Tél. 01.42.95.11.80 - Fax : 01.42.95.10.55

Adresse Lotus : cfdt_délégation-nationale@lcl.fr

Internet : www.creditlyonnais.cfdt-banques.fr

LCL : DAFC

DOUBLEMENT DE L'INDEMNITE ???

Lors d'une précédente information, la CFDT indiquait la nouvelle législation relative à l'indemnité de départ.

Selon les conseils juridiques de notre Organisation, le doublement de la prime de départ s'applique avec la rédaction de l'article 5 de l'accord DAFC, signé dans le cadre du « plan de sauvegarde de l'emploi » en 2007.

Pour autant, la Direction fait le choix de maintenir la prime à sa plus simple expression. De ce fait, la CFDT de LCL propose aux salariés concernés une aide juridique devant le tribunal des prud'hommes (assistance d'un avocat pour nos adhérents).

Nous invitons les salariés qui le souhaitent à se rapprocher des délégués CFDT qui les accompagneront au cours des différentes démarches et procédures.

L'enjeu financier est de percevoir 6 mois de salaires supplémentaires pour 40 ans d'ancienneté.

----- ✕ ----- ✕ ----- ✕ ----- ✕ -----

Je souhaite adhérer à la CFDT

Nom : Prénom :

Unité d'affectation :

N° de téléphone :

Signature :

**Retourner soit : à la Délégation Nationale CFDT au 15 rue Feydeau - 75002 Paris
soit à votre Délégué Syndical CFDT (coordonnées disponibles sur les tableaux syndicaux)**



Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

.....

N° de matricule :

Agence ou Service :

Adresse personnel :

.....

N° de ☎ personnel :

N° de ☎ portable :

Adresse mail :@.....

Demande à **la CFDT** de défendre mon dossier relatif à la prime de départ DAFC devant le tribunal des prud'hommes

Je m'engage à fournir les documents adéquats (*courrier divers de la Direction, les 3 derniers bulletins de salaire, la lettre de notification de rupture, le contrat de travail...*)

Retour impératif avant le 15 mai 2009

à votre Délégué Syndical CFDT local